



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-06-40
DECISION DU MAIRE

VILLE DE
SISTERON 

Département
des Alpes de Haute Provence

**BAIL PROFESSIONNEL - MAISON DE
SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
SECONDAIRE
DE SISTERON**

**Dr DELGRANGE Jean-Marie
Cabinet N° 1
5 rue Deleuze à SISTERON**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat de bail signé avec la SCI COME.

CONSIDERANT que le Cabinet médical n°1 situé 5 rue Deleuze à Sisteron appartenant à la SCI COME est libre.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec le Dr DELGRANGE Jean-Marie, domicilié 312 Avenue Julien Gautier – 13100 Beaurecueil, un bail professionnel pour l'occupation d'un cabinet – situé 5 rue Deleuze - 04200 SISTERON – Cabinet n° 1 de 17 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 25 m².

ARTICLE 2 : Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 15-09-2025- période renouvelable.

ARTICLE 3 : Ledit bail est consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 360 € révisable ainsi que le versement de provisions périodiques pour charges (90 € en 2025), et d'un dépôt de garantie d'un montant de 450 €.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Dr DELGRANGE Jean-Marie.

Fait à SISTERON, le 09-09-2025

Le Maire,
D. SPAGNOU.

